

Alès, le mercredi 09 octobre 2024

Service des assemblées

Affaire suivie par : Patrick CATHELINÉAU

Tél : 04.66.56.42.82

N/Réf : CR/PC/DG.2024

Objet : Convocation Bureau de Communauté

P.J. :

- Note relative à l'ordre du jour

- Procès-Verbal du Bureau de Cté du 27 juin 2024

Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du **Bureau** de Communauté qui se tiendra le :

Mercredi 16 octobre 2024 à 17 h 30
Salle des Assemblées
Bâtiment ATOME
2 Rue Michelet à ALES

L'ordre du jour de ce Bureau sera le suivant :

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 27 juin 2024

DGA RESSOURCES

II. STRATÉGIE FINANCIÈRE

1. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes
2. Octroi d'un fonds de concours à la commune de Le Martinet - Annule et remplace la délibération B2023_05_03 du Bureau de Communauté

III. MOYENS GÉNÉRAUX - PATRIMOINE

3. Adhésion au Club des Utilisateurs des logiciels SEDIT-Marianne : CUSMA

IV. COMMANDE PUBLIQUE

4. Convention fixant les conditions particulières d'intervention de la SPL Alès Cévennes – Mission d'assistance, d'accompagnement et de conseils auprès de la Collectivité

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

V. HABITAT ET LOGEMENT

5. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements locatifs sociaux – Liste n°33 des bénéficiaires
6. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°47 des bénéficiaires
7. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°14 des bénéficiaires
8. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°9 des bénéficiaires

VI. RURALITÉ

9. Subventions 2024 - Modification partielle de la délibération B2024_02_01 du 10 avril 2024
10. Octroi d'un fonds de concours dans le cadre du déploiement du Projet Alimentaire de Territoire d'Alès Agglomération
11. Subventions 2024 – Secteur Ruralité

VII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

12. Demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025 auprès du Conseil Départemental du Gard Pour le Relais Emploi de La Grand Combe
13. Demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025 auprès du Conseil Départemental du Gard Pour le Relais Emploi de Les Mages

DGA CADRE DE VIE

VIII. INFRASTRUCTURES

14. Demande d'aides financières - Assainissement collectif - Commune de Saint Privat des Vieux - Suppression des eaux claires parasites - Schéma Directeur d'Assainissement - Actions 1 et 2 - Travaux ponctuels sur les collecteurs, branchements et regards de visite d'eaux usées
15. Demande d'aides financières - Assainissement collectif - Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement de Saint Privat des Vieux
16. Demande d'aides financières - Assainissement collectif - Commune de Les Salles du Gardon - Impasse Maison Neuve - Mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif
17. Demande d'aides financières – Eau potable - Commune de Sainte Cécile d'Andorge – Le village - Renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable
18. Demande d'aides financières – Eau potable - Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de l'ex-Syndicat de la Mayre – Communes de Deaux et de Vézénobres

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

IX. SOLIDARITÉS

19. Demande de subventions pour la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Chamborigaud – Abroge partiellement et remplace la délibération B2023_03_03 du 29 juin 2023

X. ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

20. Octroi d'une subvention à l'établissement Fondation Armée du Salut - Centre de séjours de Chausse à Chamborigaud pour la création d'un accueil de loisirs
21. Demande de subvention pour la mise en sécurité du bâtiment de l'ALSH Les Blacous
22. Demande de subvention pour aménagements des extérieurs sur l'ALSH Mas Sanier
23. Demande de subvention pour aménagements des extérieurs sur l'ALSH Les Droulets

XI. TEMPS LIBRE

24. Demande de subvention de fonctionnement 2025 pour le conservatoire Maurice André
25. Adhésion au « Comité Régional du Tourisme et des Loisirs de la région Occitanie » pour Maison Rouge – Musée des vallées cévenoles

DIRECTION GÉNÉRALE

XII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

26. Attribution d'une subvention de 200 € aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue**, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
de la Communauté Alès Agglomération
Christophe RIVENQ





BUREAU DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE
2024

17 h 30

NOTE RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 27 juin 2024

Il convient d'approuver le Procès-verbal du Bureau de Communauté du 27 juin 2024, ci-joint.

Les remarques éventuelles apportées par les membres du Bureau de Communauté doivent parvenir de façon succincte au service des assemblées, avant la tenue de la séance, afin que Monsieur le Président puisse en donner lecture lors de l'Assemblée.

DGA RESSOURCES

II. STRATÉGIE FINANCIÈRE

1. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes

Le montant des fonds de concours versé aux communes est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

Les critères de répartition sont fixés par le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité adopté par le Conseil Communautaire.

Il est proposé d'approuver ces fonds de concours.

2. Octroi d'un fonds de concours à la commune de Le Martinet - Annule et remplace la délibération B2023_05_03 du Bureau de Communauté

Un fonds de concours d'un montant de 37 000 € a été accordé à la commune du Martinet le 16 février 2023 pour la restructuration et l'extension de la salle polyvalente. Ce montant a été ramené à 17 000 € à la demande de la commune, par délibération du Bureau de Communauté du 13 décembre 2023.

La règle de non dépassement de 80 % d'aides publiques pour une opération d'investissement oblige à baisser ce fonds de concours à 13 500 €.

Il est proposé d'annuler et de remplacer la délibération B2023_05_03 et d'octroyer un fonds de concours d'un montant de 13 500 € à la commune du Martinet.

III. MOYENS GÉNÉRAUX - PATRIMOINE

3. Adhésion au Club des Utilisateurs des logiciels SEDIT-Marianne : CUSMA

Afin d'assurer à la collectivité les meilleures relations possibles avec le prestataire en charge des solutions SEDIT-Marianne pour la gestion financière, ainsi que celle des ressources humaines, Alès Agglomération peut adhérer à l'association CUSMA pour faciliter les points suivants :

- Échange d'expériences, conseils sur la mise en œuvre des progiciels,
- Être une force de proposition au contact de l'éditeur,
- Constitution d'un réseau convivial de professionnels,
- Organisation de rencontres avec l'éditeur pour évoquer les évolutions des progiciels.

Il est proposé d'adhérer à cette association à partir de l'année 2024 pour une cotisation annuelle d'un montant de 500 €.

IV. COMMANDE PUBLIQUE

4. Convention fixant les conditions particulières d'intervention de la SPL Alès Cévennes – Mission d'assistance, d'accompagnement et de conseils auprès de la Collectivité

La convention a pour objet de confier à la SPL Alès Cévennes une mission d'assistance, d'accompagnement et de conseil dans le cadre de la conception et la mise en œuvre des politiques publiques de développement de la communauté Alès Agglomération.

D'une manière générale, la SPL Alès Cévennes aura en charge d'une part, d'accompagner les responsables (élus et services) de la communauté Alès Agglomération sur la poursuite du travail engagé et d'autre part, sur la conception et la mise en œuvre de nouveaux processus de développement durable territorial adaptés à leurs enjeux respectifs.

La mission de la SPL Alès Cévennes consistera plus précisément à assister, accompagner et conseiller la collectivité notamment pour :

- La participation aux instances de travail et de gouvernance du territoire : comités techniques, comités de pilotage, conseils et bureaux de communauté et réunions préparatoires,
- La participation aux séances de travail avec les services et/ou les élus et/ou les partenaires (comité des maires, rencontre des directeurs, revues de projet, visites officielles, ...),
- La participation aux séminaires des services et/ou d'élus,
- La participation aux groupes de travail internes à la collectivité (Plan de planification des investissements, plan climat, marketing territorial...),
- La participation aux réunions de concertation avec des partenaires et/ou le public,
- L'appui à l'évolution des pratiques de la collectivité via la mise en œuvre de nouveaux modes de travail et de fonctionnement : mode projet, hub créativité, séances de brainstorming, de créativité...
- La participation aux réflexions avec le service de développement économique et ses partenaires pour le développement et l'attractivité du territoire.

La liste des missions n'est pas exhaustive. Pour autant, la SPL Alès Cévennes assurera toutes tâches complémentaires et ou annexes nécessaires au bon déroulement des missions précitées.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Les prestations seront rémunérées annuellement par application du prix forfaitaire global suivant :

Montant forfaitaire Hors TVA : 50 000,00 €
Montant TVA au taux de 20 % : 10 000,00 €
Montant TTC : 60 000,00 €

Ce montant est payable en 2 échéances égales de 30 000,00 € TTC chacune, aux dates prévisionnelles suivantes : le 30 juin 2024 et le 30 novembre 2024.

Il est proposé d'approuver cette convention d'assistance, d'accompagnement et de conseils avec la SPL Alès Cévennes.

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

V. HABITAT ET LOGEMENT

5. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements locatifs sociaux – Liste n°33 des bénéficiaires

Alès Agglomération reçoit de l'État, dans le cadre de la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, des enveloppes annuelles de crédits pour le financement des projets de logements sociaux publics (logements HLM, hors financements ANRU).

Il convient de procéder au reversement, aux opérateurs de logements locatifs sociaux, de ces subventions d'État déléguées, pour les opérations engagées (acomptes), ou achevées (solde).

Il est proposé d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 235 594,75 € pour 3 bénéficiaires (4 opérations).

6. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°47 des bénéficiaires

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat ancien, Alès Agglomération peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 11 Avril 2019, a fixé les modalités d'attribution de ces subventions, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens dans les centres-villes, villages et hameaux, ainsi que la réduction de la précarité énergétique.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 18 968 € pour 16 bénéficiaires (17 dossiers).

7. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°14 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs d'Alès, Alès Agglomération verse des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 18 février 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du Centre-ancien et des faubourgs d'Alès, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 9 079 € (4 bénéficiaires pour 4 dossiers).

8. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°9 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Commune d'Anduze, Alès Agglomération verse des subventions aux propriétaires pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 15 Avril 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de la Commune d'Anduze, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 17 849 € (2 bénéficiaires pour 2 dossiers).

VI. RURALITÉ

9. Subventions 2024 modification partielle de la délibération B2024_02_01 du 10 avril 2024

Une erreur nominative dans la liste des aides 2024 secteur ruralité sur la délibération B2024_02_01 le 10 avril 2024 a été constatée par la Trésorerie. L'Association CPIE devient Association CPIE MNE RENE 30.

Il est proposé de modifier cette subvention comme suit : montant accordé en 2024 à : CPIE MNE RENE 30 : 34 000 €. Le reste de la délibération est inchangé.

10. Octroi d'un fonds de concours dans le cadre du déploiement du Projet Alimentaire de Territoire d'Alès Agglomération

Le Conseil Communautaire a approuvé le 10 avril 2024, la mise en œuvre d'un fonds de concours aux communes dans le cadre du déploiement du Projet Alimentaire Territorial.

Les communes doivent déposer des demandes d'investissements sur des dépenses éligibles précisées par le fonds de concours. Les possibilités d'appui à l'investissement sont larges (agriculture communale, restauration scolaire, ...).

Dans ce cadre, il est proposé d'octroyer un fonds de concours pour la commune de Ners d'un montant de 755,75 €.

11. Subventions 2024 – Secteur Ruralité

Alès Agglomération a dédié une enveloppe de 50 000 € de subventions aux associations, dans le cadre du déploiement du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) sur l'année 2024. 44 303 € ont été attribués lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2024.

Ces subventions permettent d'essaimer le PAT sur le territoire et de refléter la pluralité des projets. 4 nouvelles subventions sont proposées pour un montant de 5 697 €.

Alès Agglomération a également dédié une enveloppe de 15 000 € de subventions aux associations partenaires du PAT qui animent des groupes de travail en lien avec les 31 actions prioritaires du PAT. 14 subventions sont proposées pour un montant de 15 000 €.

Il est proposé d'approuver ces subventions.

VII. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12. Demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025 auprès du Conseil Départemental du Gard Pour le Relais Emploi de La Grand Combe

Dans le cadre du fonctionnement du relais emploi La Grand Combe, Alès Agglomération sollicite le concours du Conseil Départemental du Gard.

Il est demandé pour l'année 2025 une subvention d'aide au fonctionnement de 30 000 € pour le Relais Emploi La Grand Combe dont le coût prévisionnel global pour 2025 est de 62 868 € TTC.

Il est proposé de solliciter cette subvention.

13. Demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025 auprès du Conseil Départemental du Gard Pour le Relais Emploi de Les Mages

Dans le cadre du fonctionnement du relais emploi Les Mages, la Communauté Alès Agglomération sollicite le concours du Conseil Départemental du Gard.

Il est demandé pour l'année 2025 une subvention d'aide au fonctionnement de 21 000 € pour le Relais Emploi Les Mages dont le coût prévisionnel global pour 2025 est de 35 817€ TTC.

Il est proposé de solliciter cette subvention.

DGA CADRE DE VIE

VIII. INFRASTRUCTURES

14. Demande d'aides financières - Assainissement collectif - Commune de Saint Privat des Vieux - Suppression des eaux claires parasites - Schéma Directeur d'Assainissement - Actions 1 et 2 - Travaux ponctuels sur les collecteurs, branchements et regards de visite d'eaux usées

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Saint Privat des Vieux, réalisé par le bureau d'études CEREG, a mis en évidence des anomalies sur les collecteurs, branchements et les regards de visites d'eaux usées répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Leur réhabilitation permettra d'éliminer une partie des entrées d'eaux claires parasites et d'améliorer ainsi, de manière notable, le fonctionnement du système d'assainissement collectif de la commune de Saint Privat des Vieux.

Il est proposé la réalisation des travaux ponctuels sur les collecteurs et regards de visite d'eaux usées faisant suite au Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Saint Privat des Vieux, dont le montant s'élève à 235 000 € HT et son plan de financement.

15. Demande d'aides financières - Assainissement collectif - Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement de Saint Privat des Vieux

Selon le schéma directeur intercommunal de l'assainissement collectif, la station d'épuration communale de Saint Privat des Vieux est vieillissante, présente de nombreux dysfonctionnements et ne respecte plus la réglementation en vigueur en matière d'assainissement. Cet ouvrage est d'ailleurs listé dans la procédure contentieuse engagée par la commission européenne.

Son renouvellement doit donc être projeté et la construction d'une nouvelle station d'épuration à proximité de l'existante, sur un terrain communal, apparaît être techniquement le scénario le plus réaliste et adapté aux contraintes du territoire.

Du fait de la procédure contentieuse, cette opération doit être engagée le plus rapidement possible.

Elle est inscrite dans le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) de l'État qui définit les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le bassin Rhône-Méditerranée.

Il est proposé d'approuver la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement de Saint Privat des Vieux dont le montant prévisionnel s'élève à 6 482 710 € HT et son plan de financement.

16. Demande d'aides financières - Assainissement collectif - Commune de Les Salles du Gardon - Impasse Maison Neuve - Mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif

Le Schéma Directeur d'Assainissement de l'Ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien, finalisé en 2019 par le bureau d'études CEREG, a montré que le réseau unitaire de l'impasse Maison Neuve est à l'origine de rejets directs dans le milieu naturel. Il draine, par ailleurs, d'importants volumes d'eaux claires parasites.

Sa mise en séparatif permettra d'améliorer, d'une part, le fonctionnement du système d'assainissement de l'Habitarelle et, d'autre part, la qualité du milieu naturel du Gardon.

De plus, ces travaux sont cohérents avec le projet de construction de la nouvelle station d'épuration intercommunale de La Grand'Combe.

Il est proposé d'approuver la réalisation, selon les principes de la Charte Qualité Régionale des réseaux d'assainissement, des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif de l'impasse Maison Neuve, sur la commune de Les Salles du Gardon, dont le coût prévisionnel s'élève à 227 183 € H.T et son plan de financement.

17. Demande d'aides financières – Eau potable - Commune de Sainte Cécile d'Andorge – Le village - Renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable

Au village de Sainte Cécile d'Andorge, les conduites d'adduction et de distribution d'eau potable en fonte grise sont vétustes et sujettes aux fuites. Les signes de corrosion des conduites sont tels, qu'au-delà d'un risque de défaillance des organes de distribution, l'oxydation et le vieillissement progressif des canalisations peuvent donner à l'eau une couleur "rouille" (fer et turbidité).

Le renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable au lieu-dit "Le village" concourra à améliorer le service public de l'eau potable en réduisant les fuites et en préservant la qualité de l'eau distribuée.

Ces travaux peuvent être financés dans le cadre du nouveau dispositif France Ruralités Revitalisation (FRR), mis en place au 1er juillet 2024.

Il est proposé d'approuver la réalisation, selon les principes de la Charte Qualité Régionale des réseaux d'eau potable, des travaux de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable au lieu-dit "Le village" sur la commune de Sainte Cécile d'Andorge, dont le coût prévisionnel s'élève à 500 000 € HT et son plan de financement.

18. Demande d'aides financières – Eau potable - Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de l'ex-Syndicat de la Mayre – Communes de Deaux et de Vézénobres

Le précédent Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) du Syndicat de la Mayre a été réalisé par le bureau d'études EPUR en 2007.

Depuis, de nouvelles problématiques sont apparues (qualité de l'eau, gestion quantitative, fuites sur réseaux, augmentation constante de la population, ...).

L'actualisation du SDAEP de l'ex Syndicat de la Mayre permettra à la Collectivité de se doter d'un outil de hiérarchisation et de planification des travaux sur le court, moyen et long terme, solutionnant les problèmes rencontrés sur ce territoire.

Il est proposé d'approuver la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de l'ex-Syndicat de la Mayre (communes de Deaux et de Vézénobres), dont le coût prévisionnel s'élève à 378 369 € HT et son plan de financement.

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

IX. SOLIDARITÉS

19. Demande de subvention pour la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Chamborigaud – Abroge partiellement et remplace la délibération B023_03_03 du 29 juin 2023

Le projet de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Chamborigaud concerne 8 cabinets de consultation, une salle de réunion et des annexes de stockage et d'archivage.

La délibération B023_03_03 du 29 juin 2023 prévoyait un cout de 1 500 000€ HT. Après révision du projet, le coût est établi à 961 290 € HT.

Il est proposé d'abroger et remplacer la délibération B2023_03_03 du Bureau de Communauté du 29 juin 2023 en modifiant le coût ainsi que le plan de financement.

X. ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

20. Octroi d'une subvention à l'établissement Fondation Armée du Salut - Centre de séjours de Chausse à Chamborigaud pour la création d'un accueil de loisirs

Alès Agglomération a signé également le 6 juillet 2022 la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard (CAF) permettant aux structures Petite enfance et Centre de loisirs de bénéficier du bonus territoire de la CAF.

Un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est créé, par l'association Centre de séjours de Chausse situé à Chamborigaud, pour la période du 21 octobre au 18 décembre 2024 dans le but d'offrir des activités éducatives, culturelles et sportives aux enfants et adolescents. Cette expérimentation doit permettre d'évaluer les besoins des familles du secteur. Ce projet sera cofinancé par la CAF du Gard dans le cadre de la prestation de service ALSH et du bonus territoire.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 4 736 € à l'établissement Fondation Armée du Salut - Centre de séjours de Chausse, sous réserve de respect des engagements du projet éducatif d'Alès Agglomération.

21. Demande de subvention pour la mise en sécurité du bâtiment de l'ALSH Les Blacous

La CAF du Gard est susceptible de financer les travaux de mises aux normes de l'ALSH Les Blacous.

Il est proposé d'approuver la réalisation des travaux de mise aux normes de l'ALSH Les Blacous pour un montant de 9 947,69 € HT et son plan de financement.

22. Demande de subvention pour aménagements des extérieurs sur l'ALSH Mas Sanier

La CAF du Gard est susceptible de financer une partie de l'aménagement des jeux extérieurs de l'ALSH du Mas Sanier.

Une première cabane en bois a été installée en 2022, pour améliorer les jeux extérieurs et il est proposé d'agrandir l'espace de jeux pour permettre aux enfants, de plus en plus nombreux à fréquenter le site, de s'amuser dans un cadre sécurisé.

Ces jeux, à destination des enfants de 3 à 11 ans, vont permettre de favoriser les jeux extérieurs et une meilleure offre de loisirs éducatifs.

Il est proposé d'approuver la réalisation des travaux d'aménagement des extérieurs de l'ALSH du Mas Sanier pour un montant global de 20 595 € HT, et son plan de financement.

23. Demande de subvention pour aménagements des extérieurs ALSH Les Droulets

La CAF du Gard est susceptible de financer une partie de l'aménagement des jeux extérieurs de l'ALSH Les Droulets à Boisset et Gaujac.

Il est proposé d'approuver la réalisation des travaux d'aménagement des extérieurs de l'ALSH Les Droulets pour un montant global de 4 675,70 € HT, et son plan de financement.

XI. TEMPS LIBRE

24. Demande de subvention de fonctionnement 2025 pour le conservatoire Maurice André

Dans le cadre du fonctionnement du Conservatoire Maurice André, Alès Agglomération peut solliciter le concours de tous les financeurs potentiels notamment le Conseil Départemental du Gard et l'État.

Le coût estimé global de la demande de subvention de fonctionnement est de 2 642 631 €.

Il est proposé d'approuver la demande de subvention du Conservatoire Maurice André Alès Agglomération.

25. Adhésion au « Comité Régional du Tourisme et des Loisirs de la région Occitanie » pour Maison Rouge – Musée des vallées cévenoles

Dans le cadre de son rayonnement et de son intégration dans le paysage touristique de la région Occitanie, Alès Agglomération peut adhérer pour Maison Rouge, au Comité Régional du Tourisme et des Loisirs de la Région Occitanie et ainsi profiter de ses avantages en matière de communication notamment à terme grâce à l'obtention du label sud de France.

Il est proposé d'autoriser cette adhésion à compter de l'année 2024 pour un montant de 200 €.

DIRECTION GÉNÉRALE

XII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

26. Attribution d'une subvention de 200 € aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, la Communauté Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer se situant sur le territoire des 72 communes de l'Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques.

L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an. 1542 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2008.

Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de 19 899 412 €, dont 6 165 662 € pour les entreprises situées sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération.

Il est proposé d'octroyer 172 subventions pour un montant total de 34 400 €.